Budget de 2007-2008

Fiche d'information 1 : L'Économie

2006

- Le ministère des Finances estime à 2,3 % la croissance du produit intérieur brut (PIB) réel en 2006, par rapport à une croissance de 0,3 % en 2005.
- La croissance des dépenses en capital et des dépenses de consommation a plus que contrebalancé l'affaiblissement enregistré au chapitre des exportations et des livraisons manufacturières au cours de l'année.
- Les investissements en capital ont augmenté de 4,5 % pour atteindre un record de 5 milliards de dollars.
- Le nombre d'emplois a augmenté de 1,4 %, soit 4 900 nouveaux emplois nets, pour afficher le taux de croissance le plus fort à l'est de l'Ontario.
- Le taux de chômage provincial est passé à 8,8 %, son plus bas niveau en trois décennies.
- Les gains hebdomadaires moyens ont augmenté de 3,3 % en 2006, par rapport à une augmentation canadienne de 3 %.
- Les ventes au détail ont augmenté de 5,9 %, soit le taux de croissance le plus fort depuis 1999.
- Les cours mondiaux élevés du zinc ont augmenté la valeur de la production minérale de 63,8 %, la faisant atteindre un niveau record de 1,5 milliard de dollars.
- L'inflation des prix à la consommation a augmenté de 1,6 %, ce qui est le taux de croissance le moins élevé de toutes les provinces.

2007

- Les dépenses en capital accrues seront la force motrice de la croissance en 2007; elles compenseront le ralentissement de la demande de certains produits manufacturés.
- Le ministère des Finances prévoit pour 2007 une croissance du PIB réel qui se situe dans la même fourchette que celle qui a été prévue par les prévisionnistes du secteur privé, soit 2,3 %.
- Une forte croissance des investissements commerciaux est prévue en raison de la construction du terminal de GNL à Saint John et de la remise à neuf de la centrale nucléaire de Point Lepreau.
- Selon les estimations de Statistique Canada, les investissements en capital au Nouveau-Brunswick enregistreront le rendement le plus élevé parmi les provinces en 2007, soit une augmentation de 12,7 %, pour atteindre une somme record de près de 5,6 milliards de dollars.
- Les possibilités d'emploi devraient continuer d'augmenter, tandis qu'une tendance à la baisse du taux de chômage provincial est prévue au cours de l'année.

Fiche d'information 2 : Mise à jour et perspectives financières

Mise à jour financière pour 2006-2007

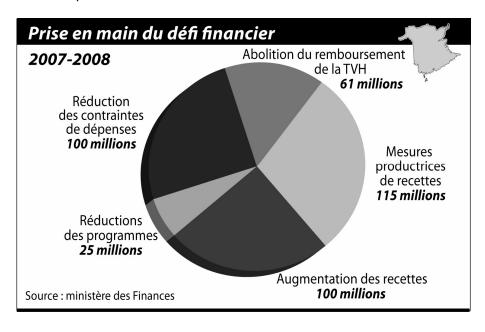
- Nous prévoyons un excédent de 34,6 millions de dollars pour 2006-2007.
- Le budget de 2006-2007 prévoyait un modeste excédent de 22,2 millions, tandis que le rapport du cabinet Grant Thornton, publié en décembre, prévoyait un déficit de 17.6 millions de dollars.
- De nouveaux renseignements importants ont confirmé des améliorations de la situation des recettes, par rapport à celle qui était prévue en décembre. Les améliorations découleront principalement de l'impôt sur le revenu des particuliers et des corporations, de la taxe de vente harmonisée et des recettes nettes de la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick.
- Les dépenses supérieures aux prévisions du budget sont en partie attribuables aux déficits prévus dans les régies régionales de la santé et aux nouvelles initiatives gouvernementales visant les soins aux personnes âgées.
- Le gouvernement versera avant la fin de l'année les 26,6 millions de dollars qu'il lui reste à fournir de sa part du tiers des frais d'assainissement du havre de Saint John.
- La province fournira un financement additionnel de 68 millions de dollars aux universités en 2006-2007.
- Un financement sera accordé pour la stabilisation et le soutien des credit unions du Nouveau-Brunswick.
- Nous répondrons aux exigences de la Loi sur la responsabilité financière et le budget équilibré. Nous prévoyons un excédent cumulatif de 395,5 millions de dollars pour la période de 2004-2005 à 2006-2007 et une réduction du rapport dette nette-PIB par rapport à la période antérieure.

Perspectives financières pour 2007-2008

- Nous prévoyons un excédent de 37,1 millions de dollars.
- À titre de comparaison, mentionnons que le rapport du cabinet Grant Thornton prévoyait des contraintes de dépenses nettes de l'ordre de 300 millions à 416 millions de dollars pour 2007-2008.
- Le défi financier a été abordé à l'aide de mesures productrices de recettes, conjuguées à des restrictions de dépenses et à des améliorations au chapitre des recettes depuis l'automne.
- Selon les prévisions, les recettes atteindront 6,677 milliards de dollars pour 2007-2008, ce qui correspond à une croissance de 2,8 % par rapport aux données révisées de 2006-2007.
- Selon les prévisions, les investissements atteindront 6,640 milliards de dollars, soit une augmentation de 2,8 % par rapport aux prévisions de dépenses révisées de 2006-2007.
- L'augmentation estimative de la dette nette de la province sera de 356 millions de dollars en 2007-2008, en raison surtout d'un versement unique de 543,8 millions de dollars au titre de la Transcanadienne pour l'achèvement de l'élargissement à quatre voies de certains tronçons de la Transcanadienne de Woodstock à Grand-Sault.

Fiche d'information 3 : Prise en main du défi financier

- En décembre, le cabinet Grant Thornton a confirmé que, compte tenu des tendances historiques, conjuguées aux décisions déjà prises relativement aux programmes, le défi financier au cours des trois prochaines années sera le suivant :
 - 2007-2008, contraintes de dépenses nettes de l'ordre de 300 à 416 millions de dollars;
 - 2008-2009, contraintes de dépenses nettes de l'ordre de 548 à 719 millions de dollars;
 - 2009-2010, contraintes de dépenses nettes de l'ordre de 573 à 773 millions de dollars.
- À moins de mesures correctives, les dépenses dépasseront de beaucoup les recettes, ce qui se traduira par une dette et des déficits importants et croissants.
- Un excédent de 37,1 millions de dollars est prévu pour 2007-2008, soit une amélioration d'à peu près 400 millions de dollars par rapport au défi financier auquel le gouvernement faisait face à l'automne.
- Divers facteurs ont permis au gouvernement de prendre en main le défi financier de 2007 2008 :
 - l'abolition du remboursement de la TVH sur les coûts de l'énergie domestique en décembre 2006, qui se traduira par des économies d'environ 61 millions de dollars;
 - les mesures productrices de recettes prévues au budget de 2007-2008 généreront des recettes additionnelles d'environ 115 millions de dollars par année:
 - des réductions totalisant 25 millions de dollars au chapitre de l'administration des programmes dans les ministères;
 - la croissance globale des dépenses a été freinée pour 2007-2008, ce qui a contribué à réduire les contraintes de dépenses d'environ 100 millions de dollars:
 - les recettes prévues ont augmenté d'environ 100 millions de dollars, par suite surtout de la confirmation en février d'un financement accru au titre la taxe sur les minéraux métalliques et de l'impôt sur le revenu des particuliers et des corporations.



Fiche d'information 4 : Taux de l'impôt sur le revenu des corporations

Qu'est-ce qui est prévu dans le budget de 2007-2008?

Le taux de l'impôt provincial général sur le revenu des corporations sera augmenté à 13 % rétroactivement au 1er janvier 2007, rétablissant ainsi le taux en vigueur pour l'année d'imposition 2006.

Le taux de l'impôt provincial sur le revenu des corporations applicable à la petite entreprise sera porté à 5 % rétroactivement au 1er janvier 2007, et le plafond d'admissibilité au taux de l'impôt provincial sur le revenu des corporations applicable à la petite entreprise sera ramené du niveau actuel de 475 000 \$ à 400 000 \$.

Justification

Le cabinet Grant Thornton, dans son examen de la situation financière de la province, a confirmé que, compte tenu des tendances enregistrées antérieurement et des décisions prises relativement aux programmes, le gouvernement fera face à des défis considérables au cours des trois prochaines années, des défis qui pourraient se traduire par une dette et des déficits importants et croissants.

Ces défis financiers nécessitent clairement des mesures. Si le gouvernement avait choisi de ne rien faire, les gens du Nouveau-Brunswick auraient éventuellement été confrontés à une dette accrue qui aurait constitué un fardeau pour les générations à venir. Le gouvernement n'est pas prêt à laisser une telle situation se produire.

Le montant de l'imposition ne suffisait plus à assurer la prestation continue des services publics essentiels que les gens du Nouveau-Brunswick méritent et auxquels ils s'attendent. La mesure prise par le gouvernement s'assure que les entreprises assument leur juste part du fardeau dans la prise en main du défi financier.

Par suite de ce changement, le taux de l'impôt général sur le revenu des corporations du Nouveau-Brunswick se situe au quatrième rang parmi les plus bas du Canada. Le taux de l'impôt provincial sur le revenu des corporations applicable à la petite entreprise se classe troisième parmi les plus bas du Canada, et le plafond d'admissibilité égale ceux de toutes les autres provinces, sauf l'Alberta.

Répercussions sur les recettes

Répercussions sur les recettes estimatives :

- Le changement apporté au taux de l'impôt général sur le revenu des corporations générera des recettes de 17 millions de dollars.
- Le changement apporté au taux de l'impôt sur le revenu des corporations applicable à la petite entreprise générera des recettes de 35 millions de dollars.

Fiche d'information 5 : Taux de l'impôt sur le revenu des particuliers

Qu'est-ce qui est prévu dans le budget de 2007-2008?

Les taux de l'impôt sur le revenu des particuliers seront augmentés, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2007. Les nouveaux taux seront de 10,12 % pour la première tranche d'imposition, de 15,48 % pour la deuxième, de 16,80 % pour la troisième et de 17,95 % pour la quatrième. Les augmentations paraîtront dans les retenues salariales des employés à compter du 1^{er} juillet 2007.

Justification

Le cabinet Grant Thornton, dans son examen de la situation financière de la province, a confirmé que, compte tenu des tendances enregistrées antérieurement et des décisions prises relativement aux programmes, le gouvernement fera face à des défis considérables au cours des trois prochaines années, des défis qui pourraient se traduire par une dette et des déficits importants et croissants.

Ces défis financiers nécessitent clairement des mesures. Si le gouvernement avait choisi de ne rien faire, les gens du Nouveau-Brunswick auraient éventuellement été confrontés à une dette accrue qui aurait constitué un fardeau pour les générations à venir. Le gouvernement n'est pas prêt à laisser une telle situation se produire.

Le montant de l'imposition ne suffisait plus à assurer la prestation continue des services publics essentiels que les gens du Nouveau-Brunswick méritent et auxquels ils s'attendent. La mesure prise par le gouvernement s'assure que les entreprises assument leur juste part du fardeau dans la prise en main du défi financier.

Malgré cette mesure, le Nouveau-Brunswick a toujours le fardeau de l'impôt sur le revenu des particuliers le moins lourd du Canada atlantique.

Répercussions sur les ressources

Les recettes prévues sont estimées à 50 millions de dollars par an.

Fiche d'information 6 : Budget des dépenses en capital de 2007-2008

Transports

- Les dépenses en capital du ministère des Transports se chiffreront à 180,6 millions de dollars en 2007-2008, y compris des investissements de 173,6 millions dans l'infrastructure routière.
- Des investissements seront faits dans les routes 11 et 17, dans des voies de contournement à Moncton, à Riverview et à Dieppe et dans la voie de contournement de Nashwaak, sur la route 8.
- Des fonds sont affectés aux travaux sur la route 1, entre Waweig et la frontière canado-américaine, à St. Stephen, y compris le nouveau pont international, et à l'achèvement de la route 95, entre Woodstock et la frontière.
- L'élargissement à quatre voies de la Transcanadienne, de Woodstock à Grand-Sault, s'achèvera en 2007, ce qui occasionnera un paiement de 543,8 millions de dollars.
- Des activités de planification et de conception seront menées pour la voie de contournement de Welsford, sur la route 7, et pour des bretelles sur le chemin Highland.

Éducation, y compris l'éducation postsecondaire

- Les dépenses en capital du ministère de l'Éducation totaliseront 30,6 millions de dollars, y compris des dépenses pour des installations neuves ou rénovées dans un certain nombre d'écoles ainsi qu'un financement visant des problèmes de santé et de sécurité dans des écoles un peu partout dans la province.
- Le réseau du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick bénéficiera d'investissements se chiffrant à 7,9 millions de dollars pour des améliorations des biens immobiliers ainsi que des travaux de réparation et de rénovation.

Santé

- Financement visant l'achèvement du nouvel hôpital, à Waterville.
- Investissements dans l'agrandissement du service des urgences, du centre des soins ambulatoires et du laboratoire à l'hôpital de Moncton.
- Financement du nouveau bloc opératoire à Bathurst.
- Financement d'une nouvelle unité fixe d'IRM à Fredericton.
- Somme additionnelle de 3,4 millions de dollars pour terminer les rénovations au Centre hospitalier Restigouche, afin de créer une unité sûre de psychiatrie légale de 20 lits et une aire sûre d'isolement de deux lits.
- Investissements visant la planification et la conception d'un nouveau service des urgences à l'Hôpital régional de Saint-Jean.

Autres

- 2 millions de dollars pour un nouvel incinérateur au laboratoire vétérinaire et la construction d'une nouvelle salle de nécropsie et d'incinération
- 1,2 million de dollars pour des travaux de réparation et la réfection de ponts dans le réseau Sentier
- 800 000 \$ à l'égard du plan de développement écotouristique de l'île Miscou;
- Examen de partenariats publics-privés relatifs aux projets des palais de justice à Saint John et à Moncton et à un nouveau centre de détention.

Fiche d'information 7 : Coût des services publics

- Rechargement d'un kilomètre de route (chemin auxiliaire à deux voies):375 000\$
- Construction d'un kilomètre de route à deux voies : 2,3 millions de dollars
- Construction d'un kilomètre de route à guatre voies : 4 millions de dollars
- Entretien des routes pendant un hiver : 57 millions de dollars
- Soins de santé pendant une journée au Nouveau-Brunswick : 5,6 millions de dollars
- Coûts hospitaliers moyens d'un pontage : 16 048 \$
- Coûts hospitaliers moyens d'une crise cardiaque : 5 607 \$
- Un tomodensitogramme neuf : 1,8 million de dollars
- Une unité d'IRM neuve : 3,5 millions de dollars
- Coût annuel moyen d'un client dans un foyer de soins spéciaux : 27 010 \$
- Coût annuel moyen d'un client dans un foyer de soins : 57 700 \$
- Coût d'une heure supplémentaire de soins dans les foyers de soins :

41,2 millions de dollars

- Financement direct de l'éducation par élève : 7 802 \$
- Une journée à l'école au Nouveau-Brunswick (de la maternelle à la 12^e année) :
 4.5 millions de dollars
- Réduction de la taille des salles de classe d'un élève pendant toute une année :
 11,2 millions de dollars
- Un autobus scolaire neuf (72 places) : 72 000 \$
- Peine de six mois dans un établissement provincial : 18 989 \$
- Peine de six mois pour un jeune contrevenant : 43 373 \$
- Service de la dette publique (par habitant) : 812 \$
- Dette nette consolidée par habitant : 13 345 \$

Fiche d'information 8 : Programme de crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises

Qu'est-ce que c'est?

Le Programme de crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises, lancé en 2003, offre un crédit d'impôt personnel non remboursable de 30 % aux investisseurs du Nouveau-Brunswick qui investissent dans les petites entreprises admissibles de la province. Le crédit d'impôt réduit le montant de l'impôt provincial sur le revenu payable par ailleurs.

Le programme permet aux petites entreprises de se procurer des capitaux en offrant un crédit d'impôt aux investisseurs qui investissent dans les petites entreprises admissibles de la province.

Le programme vise à assurer une source importante de capitaux en améliorant l'accès au financement par actions pour les petites entreprises du Nouveau-Brunswick. Le programme encourage les gens du Nouveau-Brunswick à investir dans les petites entreprises du Nouveau-Brunswick.

Depuis le lancement du programme en 2003, 70 petites entreprises du Nouveau-Brunswick en ont profité. Les investissements dans les entreprises admissibles du Nouveau-Brunswick se chiffrent à environ 9,4 millions de dollars, et un total de 355 investisseurs du Nouveau-Brunswick ont obtenu un crédit d'impôt en application du Programme de crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises. La valeur totale des crédits d'impôts accordés depuis 2003 s'élève à environ 2,8 millions de dollars.

Qu'est-ce qui est prévu dans le budget de 2007-2008?

Des améliorations seront apportées au Programme de crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises à compter du 13 mars 2007 :

- la valeur de l'investissement permis pour avoir droit au crédit de 30 % passera de 50 000 \$ à 80 000 \$ (ce qui fera passer le montant maximal de crédit accessible à un seul investisseur de 15 000 \$ à 24 000 \$);
- 2. les catégories d'actions émises seront élargies pour inclure les actions convertibles et privilégiées; et
- 3. l'actif corporel net qui rend les entreprises admissibles au programme passera de 25 à 40 millions de dollars.

Fiche d'information 9 : Prestation pour personnes âgées à faible revenu

Qu'est-ce que c'est?

La prestation pour personnes âgées à faible revenu a été créée en février 1998, afin de réduire les incidences des coûts accrus du chauffage sur les personnes âgées à faible revenu par suite de la mise en œuvre de la TVH. La prestation améliorée pour personnes âgées à faible revenu procurera 200 \$ par an aux personnes âgées qui reçoivent l'une des prestations fédérales suivantes :

- Supplément de revenu garanti (SRG);
- Allocation au survivant;
- Allocation du fédéral.

La période annuelle pour présenter une demande s'étend du 1^{er} avril au 30 novembre.

Environ 32 000 personnes reçoivent la prestation pour personnes âgées à faible revenu du Nouveau-Brunswick. En 2005-2006, le programme a coûté environ 3,2 millions de dollars.

Qu'est-ce qui est prévu dans le budget de 2007-2008?

Le 1^{er} avril 2007, la prestation pour personnes âgées à faible revenu sera doublée, passant de 100 \$ à 200 \$.

<u>Justification</u>

Dans son *Pacte pour le changement*, le gouvernement s'était engagé à doubler la prestation pour personnes âgées à faible revenu, afin de la faire passer de 100 \$ à 200 \$.

Répercussions sur les recettes

Il coûtera 3,3 millions de dollars en 2007-2008 pour faire passer la prestation de 100 \$ à 200 \$. Le coût annuel du programme s'élèvera à un total de 6,5 millions de dollars.